COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 17 juin 2015 Date de la convocation : 12 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 8 Nombre d'exprimés : 10

L'an deux mil quinze le 17 juin à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, M. Adumeau Jean Claude, Mireille Cicutti, Christian Gallimant, Cédric Gratteau, Mathieu Ménard, Michelle Roquin

<u>Absents excusés</u>: M. Philippe Derogis (pouvoir à M. Patrick Bigot), M. Jean-Emmanuel Massue (pouvoir Mme Michelle Roquin)

Absents: Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Bernier Marie, Mme Denis Isabelle, Mme Morlec Chantal

Secrétaire de séance : M. Patrick Bigot

Ordre du jour :

- 1. Présentation des projets de mandat de la CCVA
- 2. Mise à disposition du local communal
- 3. Logements communaux : Présentation d'un nouveau document
- 4. Questions diverses

1 - Présentation des projets de mandat de la CCVA

Monsieur Verne Claude, Président de la CCVA, et Monsieur Chatellier, Maire de Nazelle-Négron, Vice-Président de la CCVA, sont venus présenter aux conseillers municipaux les projets de mandat 2014-2020 de la communauté de communes.

Contexte économique : Baisse des dotations de l'État, emprunt toxique, prise de nouvelles compétences sans compensation, recettes fiscales moins dynamiques dues à la crise économique Contexte législatif : 2 ans pour harmoniser l'ensemble des compétences.

Volet budgétaire : Maîtriser les charges à caractère général et contenir les charges de personnel afin d'absorber la baisse des dotations, ne pas augmenter la fiscalité sur les ménages, dégager de nouvelles marges pour investir, harmoniser les compétences dans l'équité et ne pas pénaliser les associations qui assurent une mission d'intérêt public.

En fiscalité, la hausse naturelle des bases (2,5%) ne suffit pas à équilibrer la hausse des dépenses des frais généraux d'où la nécessité de contenir les autres dépenses et de trouver de nouvelles recettes.

3 axes d'investissements s'imposent :

Le développement du haut débit et du très haut débit : devenir attractif pour l'accueil d'entreprises sur le territoire.

La création de l'aire d'accueil des gens du voyage afin de mettre en conformité le territoire L'aménagement de la cité scolaire qui doit être sécurisée et modernisée : 3000 enfants de toutes les communes y sont accueillis.

■ 5 défis à relever

Offrir les mêmes services à tous les habitants : Fluidifier les relations entre les communes Préserver le pouvoir d'achat des habitants Retrouver des marges pour investir Etre moteur face aux réformes et aux mutations Compléter l'offre de services proposé par les communes

■ 7 enjeux majeurs

✓ Emploi et développement économique :

Développer l'emploi, accueillir de nouvelles entreprises, investir sur l'emploi local, fédérer les partenaires économiques du territoire, innover et diversifier les politiques touristiques, soutenir les innovations en matières d'agriculture et de viticulture, développer les ZA sur la Boistardière, maîtriser l'équilibre budgétaire.

✓ Cohésion sociale et habitat :

Améliorer l'offre du parc privé et locatif tout en veillant au développement de la mixité sociale réparti de manière homogène sur le territoire. Proposer un parc d'habitat en cohésion avec la politique de développement durable.

Développer l'habitat des séniors,

✓ Equité territoriale :

Extension de la compétence voirie Maintien des services publics du territoire Développer les transports en communs Initier un plan pluriannuel « territoire numérique »

✓ Aménagement du territoire :

Rendre le SCOT compatible avec les dispositions des Grenelles de l'environnement Prendre la compétence PLUI Créer une agence d'urbanisme intégrée Offrir une unité de services aux habitants

✓ Développement durable :

Améliorer l'efficience de l'assainissement
Prendre la compétence eau potable
Prendre la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »
Développer la circulation douce
Augmenter la part d'alimentation biologique dans les crèches et ALSH
Optimiser la filière des ordures ménagères
Développer un territoire respectueux de l'environnement

✓ Enfance et jeunesse

Accès aux services de façon équitable sur tout le territoire Adapter l'accueil des enfants aux besoins Déployer la politique Aods Aménager le campus scolaire du clos des gardes

✓ Sport et culture

Définir une politique sportive Mixer les pratiques culturelles

Mrs Verne, Chatellier et Bigot achèvent l'exposé. Monsieur le Maire interroge le Président quant au devenir des petites communes étranglées par la baisse des dotations et la position de la CCVA face à cette situation. Monsieur le Président suggère que le point soit abordé avec les communes du territoire.

Monsieur le Maire évoque ensuite le litige qui oppose la commune à Neuillé le Lierre quant au partage des frais de déplacement à la piscine pour les enfants en temps scolaire.

Les échanges étant terminés, Ms Verne et Chatellier quittent la salle. La séance de conseil municipal débute

2 - Mise à disposition d'un bâtiment communal

Depuis 2012, il n'y a plus d'activité commerciale sur la commune de Montreuil en Touraine. Afin de redynamiser le centre bourg, la municipalité a confié à l'ADAC l'étude d'un projet d'ouverture d'un commerce polyservices. L'étude s'est concentrée sur un bâtiment communal faisant office d'atelier pour les services techniques. En effet, le bâtiment est situé en plein centre, proche d'une aire de stationnement et de zones pavillonnaires.

Dans le cadre de la compétence « commerce de proximité » de la CCVA, la communauté de commune est habilitée à mettre en œuvre cette opération, néanmoins il convient également de prévoir la mise à disposition du local par la commune à la communauté de communes pour la réalisation du projet.

Un procès verbal de mise à disposition sera établi entre les 2 parties.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire :

- à mettre à la disposition de la CCVA le bâtiment communal
- à signer le procès verbal et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet

3 – Logements communaux : présentation de nouveau document

Monsieur Patrick Bigot, Adjoint, et la commission « Bâtiments » ont travaillé à réactualiser le document pour l'état des lieux des logements communaux. Monsieur Bigot présente le document à l'assemblée. Cette dernière, après avoir étudié la pièce, valide le nouveau format.

4 - Questions diverses

- ◆ Travaux salle des fêtes : Pompe à chaleur : 4 entreprises sont venues visiter la salle. Réfection des ouvrants : de nouvelles clés sécurisées seront désormais utilisées.
- Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public
 Pact 37 a été sollicité pour établir un diagnostic d'accessibilité des ERP, le devis s'élève à presque 3000€. Patrick Bigot a demandé à la société SOCOTEC de faire, également, parvenir un devis.
- ◆ *Commission scolaire*: Mathieu Ménard, conseiller municipal, souhaite intégrer la commission scolaire.

La séance est levée à 22 heures

| Jean-Luc Padiolleau – Maire | Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint | Chantal Morlec – 2ème Adjoint |
|---------------------------------------|---|-------------------------------|
| Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint | Philippe Derogis – 4ème Adjoint | Marie Bernier |
| Isabelle Cambronne-Bobin | Mireille Cicutti | Isabelle Denis |
| Christian Galimant | Cédric Gratteau | Jean-Emmanuel Massue |
| Mathieu Ménard | Michelle Roquin | |